



## Annexe 1 – Coutumier



### I - Engagement et Reconnaissance

**Conditions** : Participer et être assidu aux rencontres depuis au moins 2 années, et montrer par sa façon d’être et son style de vie, son attachement aux valeurs cisterciennes, ainsi qu’aux frères et sœurs du groupe et à la Communauté monastique.

La personne qui souhaiterait s’engager peut en faire part au responsable du groupe ; cela peut être aussi sur sollicitation du responsable du groupe.

Le responsable du groupe, après consultation et avis de ceux qui se sont déjà engagés, en avisera la Sœur Accompagnatrice, puis Mère Abbesse.

Suite à un avis favorable, et au moins 4 mois avant la date fixée pour la prochaine célébration d’Engagement et Reconnaissance, la personne qui définitivement aura manifesté sa volonté de persévérer en sa demande, devra remettre une lettre de motivation à Mère Abbesse.

Mère Abbesse rencontrera ensuite la personne pour un entretien personnel, et avisera le responsable de groupe de sa décision.

---

### II - Mission et obligations du Responsable de Groupe

En premier lieu, maintenir l’esprit cistercien au sein du groupe d’Igny et veiller à sa pérennité, en s’appuyant sur la Charte remise solennellement à la Communauté le 22 Juin 2008, et en respectant les fondamentaux de notre coutumier.

#### **1- Rôle et obligations :**

- Maintenir un esprit de communauté entre tous les membres du groupe. Assurer le lien de Compagnonnage avec la Communauté Monastique, avec l'aide de la Sœur Accompagnatrice.
- Consulter les membres du groupe sur le thème souhaité pour l'année à venir, puis proposer en concertation avec la Sœur Référente le ou les thèmes lors de la retraite d'été aux membres du groupe présents. Le thème étant retenu en commun, établir le projet du programme des **Journées de Rencontre Fraternelle** pendant la retraite avec l'aide de la Sœur Accompagnatrice pour le choix des textes de référence.
- Etablir la lettre du programme de l'année au sens pastoral, fixer les dates des JRF et de la retraite d'été au plus tard avant la fin Septembre. (*consulter la Sœur hôtelière au plus tôt pour la réservation des dates possibles*).
- Consulter puis retenir au plus tôt le nom des intervenants pour animer les « enseignements », Règle de St Benoît, textes patristiques, pour chacune des JRF.
- Transmettre les fichiers des textes partagés en JRF aux membres du groupe, et particulièrement aux absents.
- Assurer la traçabilité périodique du récapitulatif général par année du sommaire des textes partagés ainsi que des événements majeurs du groupe et la mise à jour du tableau des coordonnées des membres.
- Assurer la responsabilité des éléments financiers de la trésorerie du groupe, du compte bancaire, vis-à-vis du groupe et de la banque. Une procuration est donnée à un membre du groupe, qui a en charge la validation du bilan annuel des comptes présentés.
- Le Responsable élu peut s'entourer à son initiative, de toutes personnes pouvant l'aider dans ses diverses missions et tâches :
  - Contacts avec les personnes souhaitant des informations sur notre groupe,
  - Relations avec les nouveaux arrivants,
  - Compte rendu des JRF,
  - Diffusion des documents partagés,
  - Elaboration et envoi des OJ,
  - Tenue des comptes,
  - Réalisation de tracts, et livrets - Mise à jour des sites internet et contacts avec les Webmasters : Abbaye, L.C International, Diocèse, etc...
- Il assure les relations avec le Responsable Francophone du Comité international, et participe aux Rencontres Internationales.
- En cas de dissolution du groupe, le Responsable du groupe ou son Suppléant en informera dans des délais raisonnables les instances de l'Association Internationale des Communautés de laïcs cisterciens, et en premier lieu son Responsable Francophone.

- Il devra également solder le compte bancaire, et faire reverser le montant du solde à la Communauté N.D du Val d'Igny.

## **2 - Eligibilité du Responsable du groupe :**

- Avoir fait son engagement de laïc cistercien depuis au moins une année.
- Obtenir au moins les 2/3 des voix lors du vote.
- En cas de difficultés, et dès le 3<sup>ème</sup> tour, ce sera à la majorité des voix.
- La durée du mandat est fixé à 4 ans, renouvelable une seule fois.
  - *Le vote est obligatoire pour tous ceux à jour de la cotisation groupe. Les absents lors du scrutin devront envoyer leur bulletin de vote sous pli confidentiel par courrier postal à la Sœur Accompatrice, au moins 10 jours avant la date de l'élection.*
  - *Le dépouillement du vote sera assuré par Mère Abbessse avec la Sœur Accompatrice.*

## **3 - Eligibilité et rôle du Suppléant**

- Le Suppléant sera élu lors de l'élection du Responsable (*mêmes conditions*).
- Son rôle est d'assurer le remplacement du Responsable en cas de nécessité. (*Il a le même statut général que le Suppléant élu du Groupe linguistique au Comité International.*)
- En cas de démission du Responsable, ou tout autre cas très grave d'indisponibilité, il assurera la fonction de responsable, et ce, jusqu'à la fin de l'année civile en cours. Dans ce cas, il aura pour mission d'organiser l'élection d'un nouveau Responsable et de son Suppléant.
- Une fois par an, le Suppléant assurera l'organisation et l'animation d'une JRF.
- En cas de nécessité, il remplacera le Responsable élu pour les Rencontres Internationales.
- Le Responsable du groupe devra informer le Suppléant de tout ce qui concerne l'International et les relations avec les Groupes Francophones.

*Fait à Igny, le 19 Août 2015*